

OBSERVATIONS DU PUBLIC

• J'habite à Lézat, et de mon jardin je verrai ces éoliennes géantes qui viendraient gâcher le paysage actuellement si champêtre. - A quoi, à quoi sert la "loi paysage" ?

• Je n'ai vu aucun panneau à propos de l'enquête publique autour de mon village, en particulier sur la petite route qui relie Lézat et Les Vergues villages très concernés par le projet.

• Le champ où seront implantées ces éoliennes est très pentu. Combien de tonnes de béton, combien d'arbres arrachés, combien de terre agricole détériorée pour maintenir en sécurité ces géantes ; et que va devenir la rivière "planche au naise" qui sillonne ces terrains actuellement si paisibles ? Vu la pente du terrain les éoliennes seront sans doute implantées fort près de la route très fréquentée qui relie la sortie 22 de l'autoroute A20 à La Sousterraine. Quitte à placer des éoliennes le long des routes, pourquoi ne pas les implanter dans des endroits déjà bétonnés et laids : les bords ou terre pleins centraux des autoroutes par exemple. Pourquoi faut-il saccager nos campagnes, nos animaux de la ferme sauvage ? Que des pales d'éoliennes puissent se décrocher, assommer des vaches ou des

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Voiture ne semble pas être un problème  
Une pale s'est pourtant détachée d'une des  
éoliennes proche de la Souterraine. C'est  
un fait.

• Mon village voit passer chaque année les  
migrations de grues - un spectacle  
émouvant. Quel impact auront ces nou-  
velles immenses éoliennes sur ces vols  
d'oiseaux ?

• Enfin je m'étonne qu'aucune éolienne  
ne soit implantée dans le dept de  
pepées antiques, où le vent souffle pou-  
tant et fait le bonheur des surfers et  
que des tas d'éoliennes poussent dans notre  
département rural de la creuse. Est ce  
logique ? est-ce juste ?

Catherine PHILIPPE

20 LÉZAT

23 300 LA SOUTERRAINE